

REÇU le 19 FEV. 2024

Année d'origine2023 Emis et rendu exécutoire le21/12/2023 N° BORDEREAU000036 N° TITRE000194		TITRE EXECUTOIRE en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales COPIE DESTINEE AU DEBITEUR ET FORMANT AVIS DES SOMMES A PAYER															
J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le présent titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales pns, émis et rendu exécutoire par l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public désigné dans le présent acte conformément aux dispositions des articles L 1617-5, D 1617-23, R.2342-4, R. 3342-8-1, R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales et de l'arucle 192 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012. Je vous prie de bien vouloir verser à ma caisse, à réception du présent titre exécutoire, la somme dont le montant figure dans la colonne "Sommes à payer" selon les indications données ci-dessous		TRESORERIE DE CLERMONT 5 AVENUE DU PRESIDENT WILSON 34800 CLERMONT L'HER															
COLLECTIVITE OU ETABLISSEMENT BUDGET PRINCIPAL HOTEL DE VILLE PLACE DE LA MAIRIE 34150 SAINT JEAN DE FOS Siret : 21340267000011		HECTARE SA 75 Z.I LES PORTES DOMITIENNES - RN 113 - CS 30020 34741 VENDARGUES															
COMPTABLE CHARGE DU RECOUVREMENT TRESORERIE DE CLERMONT 5 AVENUE DU PRESIDENT WILSON 34800 CLERMONT L'HER BANQUE DE FRANCE BIC : BDFEFRPPCCT IBAN : FR443000100572C349000000095 Téléphone : 0467960131																	
OBJET & PIECES JUSTIFICATIVES	IMPUTATION		SOMMES A PAYER														
	Article	Opération	H.T.	T.V.A.	T.T.C.												
PUP Remboursement 60%	1338 (13)		2 754,60		2 754,60												
	1338 (13)		945,00		945,00												
	1338 (13)		13 590,94		13 590,94												
	1338 (13)		2 409,23		2 409,23												
	1338 (13)		3 518,64		3 518,64												
SLA: Facture n° 923373/09 P et n° 923373/14 D																	
ENEDIS: Facture n° 0325-705796414 et n° 0325-705803608																	
ORANGE: Facture n° 2232220034188																	
TOTAUX EN EUROS			*** 23 218,41 €		*** 23 218,41 €												
Le 21/12/2023 L'ordonnateur. Pascal DELIEUZE. Le Maire																	
MODALITES DE REGLEMENT Par carte bancaire si la caisse offre cette possibilité : veuillez rapporter dans ce cas le présent avis en venant payer, un reçu vous sera remis Par chèque bancaire adressé au comptable chargé du recouvrement : veuillez joindre le talon détachable à votre chèque sans le coller ni l'agrafer Par mandat au virement sur le compte courant du comptable chargé du recouvrement : veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre "correspondance" les références portées sur le talon détachable LIBELLETZ obligatoirement le chèque ou le mandat à l'ordre du TRESOR PUBLIC, dans votre intérêt n'envoyez en aucun cas un chèque sans indication du bénéficiaire ainsi que des références de la créance dont vous vous acquittez. RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT Renseignements : si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes reçues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné ci-dessus Réclamations : si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné ci-dessus Veuillez avoir l'obligeance d'informer également le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre figurant ci-dessus Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire Difficultés de paiement : si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement désigné ci-dessus																	
VOIES DE RECOURS Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la somme mentionnée ci-dessus en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance (Articles L1617-5 du code général des collectivités territoriales et L281 du Livre des Procédures fiscales) A titre d'exemple - cantines scolaires : tribunal administratif - loyers redevances d'assainissement, d'ordures ménagères et d'eau : tribunal judiciaire MODALITES DE PAIEMENT DU DATAMATRIX En espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un banquier ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)																	
TALON DETACHABLE A découper et à utiliser dans les conditions indiquées ci-contre <table><tr><td>Collectivité</td><td>BUDGET PRINCIPAL HOTEL DE VILLE</td></tr><tr><td>Débiteur</td><td>HECTARE SA 75 Z.I Les portes</td></tr><tr><td>Exercice</td><td>2023</td></tr><tr><td>N° bordereau</td><td>000036</td></tr><tr><td>N° titre</td><td>000194</td></tr><tr><td>Montant</td><td>*** 23 218,41 €</td></tr></table>						Collectivité	BUDGET PRINCIPAL HOTEL DE VILLE	Débiteur	HECTARE SA 75 Z.I Les portes	Exercice	2023	N° bordereau	000036	N° titre	000194	Montant	*** 23 218,41 €
Collectivité	BUDGET PRINCIPAL HOTEL DE VILLE																
Débiteur	HECTARE SA 75 Z.I Les portes																
Exercice	2023																
N° bordereau	000036																
N° titre	000194																
Montant	*** 23 218,41 €																



MAIRIE
de
SAINT JEAN DE FOS
34150

Tél. : 04 67 57 72.97

Mail : mairie.saintjeandefos@orange.fr



Saint-Jean-de-Fos,
Le 21 décembre 2023

Pascal DELIEUZE
Maire de Saint-Jean-de-Fos

à

HECTARE SAS
75 Z.I Les portes Domitienne
RN 113 – CS 30020
34741 VENDARGUES

N/Réf. : ET/PD/2023.12.1563

OBJET : PUP

Madame, Monsieur,

Conformément à la convention signée entre la commune de SAINT-JEAN-DE-FOS et la société HECTARE, vous trouverez ci-joint les factures correspondantes à la demande de remboursement qui va être effectuée.

Le détail de la demande de remboursement se présente comme suit :

- SLA :
 - Facture n° 923373/09 P : 4 591 HT x 60% = 2 754.60 €
 - Facture n° 923373/14 D : 1 575 HT x 60% = 945 €
- ENEDIS :
 - Facture n° 0325-705796414 : 22 651.57 HT x 60% = 13 590.94 €
 - Facture n° 0325-705803608 : 4 015.39 HT x 60% = 2 409.23 €
- ORANGE :
 - Facture n° 2232220034188 : 5 864.40 HT x 60% = 3 518.64 €

Le titre de recette joint à ce courrier d'un montant total de **23 218.41€** a été transmis à la trésorerie ce jour.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Maire
Pascal DELIEUZE



Maître d'Ouvrage :
Commune de SAINT-JEAN-DE-FOS
Place de la MAIRIE
34150 SAINT-JEAN-DE-FOS



TRAVAUX D'AMENAGEMENT V.R.D.
PUP
Commune de ST JEAN DE FOS

CERTIFICAT DE PAIEMENT N°

3

Facture N°923373/09 P

Date certificat :

26/07/2023

Date facture :

18/07/2023

Entreprise :

SLA

Lot n° : **2**

Adresse :

591, Avenue de la République
34700 LODEVE



Type de Garantie Initiale :

Cautions bancaires	non
Garantie à 1ère demande	oui
Retenue de garantie	non

MARCHÉ & AVENANTS

Montant du Marché Initial
Montant des Avenants
Montant du Marché Total

Montant HT	Montant TTC	Garantie TTC
48 400,00	58 080,00	0,00
0,00	0,00	0,00
48 400,00	58 080,00	0,00

Facturés Marché HT
Facturés Avenants
TOTAL HT

CUMUL SITUATIONS	CUMUL ANTERIEUR	SITUATION DU MOIS
46 825,00	42 234,00	4 591,00
0,00	0,00	0,00
46 825,00	42 234,00	4 591,00

MONTANT A REGLER AU TITRE DE LA SITUATION

Montant du présent décompte HT
Montant TVA à 20,00%
Montant du présent décompte TTC
Retenue de garantie (5%)
Situation nette à payer TTC

(dont TVA à 20,00% =

0,00

)

4 591,00
918,20
5 509,20
0,00
5 509,20

REPARTITION DES PAIEMENTS

Titulaire : SLA
 Paiement direct :
 TOTAL

Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
4 591,00	918,20	5 509,20
4 591,00	918,20	5 509,20



Geometris Ingénierie
bureau d'études techniques

Vu, le Maître d'Ouvre

Vu, l'Ordonnateur
Bon à payer

A Clermont L'Hérault
le 26/07/2023

A
le



Récapitulatif	SITUATIONS (TTC)	dont RG (TTC)
Certificat n°1	38 739,60	0,00
Certificat n°2	11 941,20	0,00
Certificat n°3	5 509,20	0,00
Certificat n°4		
Cumul	56 190,00	0,00



591, Avenue de la République
34700 LODEVE

Tél : 04.67.44.02.13

Fax : 04.67.44.11.59

E-mail : agence-lodeve@slareseaux.com

Site internet : www.slareseaux.com



MAIRIE
Place de la Mairie
34150
ST JEAN DE FOS

FACTURE	
Date	18/07/2023
Rédacteur	S. AZORIN

EXEMPLAIRE CLIENT

EXEMPLAIRE CLIENT

Numéro	923373/09 P	Dossier : ST JEAN DE FOS - PUP PHASE 1			
Code	Désignation	Unit.	Qté	P.U	Montant
	MONTANT SITUATION N°3	U	1	4 591.00	4 591.00
Sté LANGUEDOCIENNE D'AMENAGEMENTS 591, Avenue de la République 34700 LODEVE Responsable Bureau d'Etudes Stéphane AZORIN					
				Montant H.T.	4 591.00 €
				T.V.A. 20%	918.20 €
				Montant Total T.T.C.	5 509.20 €

En votre aimable règlement ;

Échéance : 17/09/2009

Par virement

En votre aimable règlement :

Échéance : 17/08/2023

Par virement

Sur notre compte bancaire N° :

BTP Banque N° 30258 10000 08000452993 59 - IBAN FR76 3025 8100 0008 0004 5299 359 - BIC BATIFRP1XXX

ADRESSE UNIQUE POUR L'ENVOI DE VOS PAIEMENTS : SLA - 591 Avenue de la République - 34700 LODEVE

Clause attributive de juridiction : pour tous litiges, il est fait attribution de compétence exclusive au tribunal de commerce de Montpellier, même en cas d'appel en garantie et de pluralité des défendeurs.

Nous conservons l'entière propriété des biens faisant l'objet du contrat jusqu'à paiement complet du prix facturé.

A compter de la livraison, l'acheteur assume la responsabilité des dommages que ces biens pourraient subir ou provoquer pour quelque cause que ce soit.

Pour les professionnels (art L441-3 du Code de Commerce), l'indemnité forfaitaire de recouvrement due en cas de retard de paiement est de 40 euros ; ce montant sera révisé si les frais engagés sont supérieurs.

Taux de pénalités exigibles en cas de retard de paiement : taux de refinancement principal appliqué par la BCE majoré de 10.

TRAVAUX PUBLICS ELECTRIQUES ET TELECOMMUNICATIONS

Siège Social : 591, Avenue de la République - 34700 LODEVE

SAS au capital de 416 000 € - RCS MONTPELLIER - SIRET 398 109 025 00013 - APE 4222Z - TVA INTRA-COMMUNAUTAIRE FR37398109025

250-2016	SITUATION N°3	ENTREPRISE		SLA	
	PUP PHASE 1 RD 4 et RD 141 - SAINT JEAN DE FOS	Juillet 2023		LOT 2	
ARTICLE	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	P.U.	MONTANT H.T
	RECAPITULATIF LOT				4 100.00
	1 - INSTALLATION DE CHANTIER				19 116.00
	3 - TERRASSEMENTS				9 064.00
	10 - ECLAIRAGE PUBLIC				14 545.00
	11 - RESEAU TELECOM				
	Sté LANGUEDOCIENNE D'AMENAGEMENTS 591, Avenue de la République 34700 LODEVE Responsable Bureau d'Etudes Stéphane AZORIN			TOTAL H.T.	46 825.00
				A déduire - Situation de travaux N°1	(32 283.00)
				A déduire - Situation de travaux N°2	(9 951.00)
				TOTAL H.T.	4 591.00
				T.V.A.(20,00%)	918.20
				TOTAL T.T.C.	5 509.20

250-2016	SITUATION N°3		ENTREPRISE	SLA	
	PUP PHASE 1 RD 4 et RD 141 - SAINT JEAN DE FOS		Juillet 2023	LOT 2	
ARTICLE	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	P.U.	MONTANT H.T
	1 - INSTALLATION DE CHANTIER				
1.2	Installation de chantier qui sont nécessaires à l'entrepreneur pour l'exécution de son marché suivant l'article 31 du CCAG notamment : - la fourniture et mise en place des dispositifs de signalisation temporaire tels qu'ils sont définis à l'article 31.6 du CCAG avec le remplacement s'il y a lieu. Y compris la fourniture et mise en place de baraques de chantier et sanitaires, le repliement en fin de travaux, la remise en état des lieux et toutes sujétions.	F	1	1 800.00	1 800.00
1.9	Etablissement et fourniture des plans d'exécution et d'implantation utiles durant toute la phase chantier (exemplaires papiers et fichiers dwg), y compris profils en long et en travers, profil type du positionnement des réseaux, etc...	F	1	1 500.00	1 500.00
1.12	Fourniture pour le dossier des ouvrages exécutés (DOE Réseaux secs) en 5 exemplaires papier + 1 CD-Rom et les exemplaires nécessaires au CSPS; - les plans de récolement des ouvrages exécutés (y compris GS des réseaux) géoréférencés (classe A) selon normes en vigueur, en respectant les signes conventionnels et les normes des concessionnaires; - les documentations des matériaux et appareils mis en œuvre ainsi que la notice de maintenance et d'entretien des équipements et réseaux; - les PV de réception et d'essais.	F	1	1 600.00	800.00
					4 100.00
					820.00
					4 920.00

250-2016	SITUATION N°3		ENTREPRISE		SLA		
	PUP PHASE 1 RD 4 et RD 141 - SAINT JEAN DE FOS		Juillet 2023		LOT 2		
	DESIGNATION		UNITE	QUANTITE	P.U.		MONTANT H.T
ARTICLE							
	3 - TERRASSEMENTS						
	3.7 - Réseaux						
	3.7.1 - Réseaux secs						
	3.7.1.1 - Remblais en GNT 0/31.5						
3.7.1.1.1	Réalisation de tranchées en terrain de toute nature pour un réseau . Il comprend : l'ouverture de la tranchée, l'évacuation des déblais en décharge autorisée, la fourniture et mise en place de grain de sable (lit de pose et enrobage), la fourniture et pose de grillages avertisseurs et le remblai en GNT 0/31.5 compacté de la tranchée. Y compris toutes sujétions pour une parfaite réalisation.		ML	28	47.00	100%	1 316.00
3.7.1.1.2	Réalisation de tranchées en terrain de toute nature pour un réseau . Il comprend : la démolition du revêtement existant , l'ouverture de la tranchée, l'évacuation des déblais en décharge autorisée, la fourniture et mise en place de grain de sable (lit de pose et enrobage), la fourniture et pose de grillages avertisseurs, le remblai en GNT 0/31.5 compacté de la tranchée et la réfection du revêtement à l'identique . Y compris toutes sujétions pour une parfaite réalisation.		ML	80	83.00	100%	6 640.00
3.7.1.1.3	Réalisation de tranchées en terrain de toute nature pour deux réseaux . Il comprend : l'ouverture de la tranchée, l'évacuation des déblais en décharge autorisée, la fourniture et mise en place de sable (lit de pose et enrobage), la fourniture et pose de grillages avertisseurs et le remblai en GNT 0/31.5 compacté de la tranchée. Y compris toutes sujétions pour une parfaite réalisation.		ML	180	62.00	100%	11 160.00
							19 116.00
							3 823.20
							22 939.20

250-2016	SITUATION N°3		ENTREPRISE	SLA		
	PUP PHASE 1 RD 4 et RD 141 - SAINT JEAN DE FOS		Juillet 2023	LOT 2		
ARTICLE	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	P.U.		MONTANT H.T
	10 - ECLAIRAGE PUBLIC					
	10.1 - Câbles-Fourreaux-Grillage avertisseur					
10.1.2	Fourniture et pose de câble d'éclairage U1000 R02V 4x16mm². Y compris toutes sujétions de coupes, raccordement, remontées dans les candélabres, mise à la terre et protection des câbles.					
10.1.10	Fourniture et pose de gaine TPC Ø63 pour U1000 enterré. Y compris toutes sujétions de réalisation.	ML	215	10.00	100%	2 150.00
10.1.11	Pose de câble de terre 25mm² cuivre. Y compris toutes sujétions de coupes, raccordement, mise à la terre et protection des câbles.	ML	215	4.00	100%	860.00
		ML	215	5.00	100%	1 075.00
	10.2 - Emergences-Protections					
	10.2.1 - Candélabres					
10.2.1.1	Déplacement de candélabre existant sur la RD 141 , comprenant : - la dépose soignée du candélabre existant avec démolition du socle béton, évacuation des gravats et remblaiement du trou laissé; - la fourniture et pose du massif en béton de dimensions appropriées et arasé de sorte que la platine puisse recevoir le revêtement; - la repose du candélabre. Y compris toutes sujétions de réalisation.					
10.2.1.2	Fourniture et pose de mât, hauteur : 6.00m sur la RD 4 . Il comprend : - le mât en acier thermolaqué avec coffret classe II et semelle en caoutchouc type PEBLIC avec bouchons de graisses pour entraxe; - la fourniture et pose du massif en béton de dimensions appropriées et arasé de sorte que la platine puisse recevoir le revêtement. RAL de l'ensemble: 7016. Y compris toutes sujétions de réalisation.	U	5	600.00	100%	3 000.00
10.2.1.3	Déplacement de la crosse et du luminaire existant sur la RD 4 , comprenant : - la dépose soignée de la crosse et du luminaire existant; - la repose de la crosse et du luminaire sur le nouveau mât créé. Y compris toutes sujétions de réalisation.	U	1	550.00	50%	275.00
		U	1	420.00	100%	420.00
	10.4 - Réception-Contrôles					
10.4.1	Réception par un Organisme de Contrôle (APAVE/CONSUEL).	F	1	500.00	0%	0.00
	10.5 - Raccordement					
10.5.1	Rabattement du câble existant dans le candélabre déplacé sur la RD 141 . Y compris toutes sujétions de coupes, raccordement, mise à la terre et protection des câbles.	U	2	550.00	100%	1 100.00
10.5.2	Raccordement sur réseau existant sur la RD 4 . Y compris toutes sujétions de coupes, raccordement, mise à la terre et protection des câbles.	U	1	184.00	100%	184.00
						9 064.00
						1 812.80
						10 876.80

250-2016	SITUATION N°3	ENTREPRISE		SLA		
	PUP PHASE 1 RD 4 et RD 141 - SAINT JEAN DE FOS	Juillet 2023		LOT 2		
ARTICLE	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	P.U.		MONTANT H.T
	11 - RESEAU TELECOM					
11.0.1	11.0 - Travaux Préparatoires Dépose soignée d'un ensemble de poteaux télécom y compris les démarches auprès de la (ou des) société(s) concessionnaire(s), le déplacement des câbles avec mise en place de supports provisoires si nécessaire , la démolition ainsi que la réfection du massif de fondation, le terrassement nécessaire, l'évacuation des gravats en décharge autorisée et toutes sujétions pour une parfaite réalisation.	F	1	3 900.00	100%	3 900.00
11.1.2	11.1 - Fourreaux-Grillage avertisseur Fourniture et pose de fourreaux 5 PVC Ø42/45. Y compris fourniture et pose des bouchons aux extrémités ainsi que toutes sujétions de coupes et raccordement.	ML	190	15.00	100%	2 850.00
11.1.5	Fourniture et pose de fourreaux 3 PVC Ø42/45. Y compris la fourniture et pose des bouchons aux extrémités ainsi que toutes sujétions pour une parfaite réalisation.	ML	90	9.00	100%	810.00
11.1.6	Fourniture et pose de fourreaux 2 PVC Ø42/45. Y compris la fourniture et pose des bouchons aux extrémités ainsi que toutes sujétions pour une parfaite réalisation.	ML	10	6.00	100%	60.00
11.1.7	Réalisation de l'aiguillage des fourreaux 5 PVC Ø42/45 pour permettre le tirage des câbles.	ML	190	1.50	100%	285.00
11.1.7	Réalisation de l'aiguillage des fourreaux 3 PVC Ø42/45 pour permettre le tirage des câbles.	ML	90	1.50	100%	135.00
11.1.8	Réalisation de l'aiguillage des fourreaux 2 PVC Ø42/45 pour permettre le tirage des câbles.	ML	10	1.50	100%	15.00
11.2.5	11.2 - Chambres de tirage Fourniture et pose d'une chambre de tirage en béton préfabriqué type L0T avec cadre et tampon en fonte, classe 250KN sur fourreaux existants (parcelle B3) . Y compris terrassement et évacuation des déblais en décharge autorisée pour élargissement de la tranchée, la fourniture et pose des étriers et peignes, la réalisation du béton d'enrobage conformément aux normes du concessionnaire, la mise à la cote de l'ouvrage et toutes sujétions de pose.	U	1	430.00	100%	430.00
11.2.5	Fourniture et pose d'une chambre de tirage en béton préfabriqué type L1T avec cadre et tampon en fonte, classe 250KN y compris rabattement des 2 fourreaux existants qui viennent de la chambre L0T existante (Le Clos des Cinsaults) . Y compris terrassement et évacuation des déblais en décharge autorisée pour élargissement de la tranchée, la fourniture et pose des étriers et peignes, la réalisation du béton d'enrobage conformément aux normes du concessionnaire, la mise à la cote de l'ouvrage et toutes sujétions de pose.	U	1	580.00	100%	580.00
11.2.7	Fourniture et pose d'une chambre de tirage en béton préfabriqué type L2T avec cadre et tampon en fonte, classe 250KN. Y compris terrassement et évacuation des déblais en décharge autorisée pour élargissement de la tranchée, la fourniture et pose des étriers et peignes, la réalisation du béton d'enrobage conformément aux normes du concessionnaire, la mise à la cote de l'ouvrage et toutes sujétions de pose.	U	5	670.00	100%	3 350.00
11.2.8	Fourniture et pose d'une chambre de tirage en béton préfabriqué type L2C avec cadre et tampon en fonte, classe 400KN. Y compris terrassement et évacuation des déblais en décharge autorisée pour élargissement de la tranchée, la fourniture et pose des étriers et peignes, la réalisation du béton d'enrobage conformément aux normes du concessionnaire, la mise à la cote de l'ouvrage et toutes sujétions de pose.	U	1	1000.00	100%	1 000.00

250-2016	SITUATION N°3		ENTREPRISE		SLA	
	PUP PHASE 1 RD 4 et RD 141 - SAINT JEAN DE FOS		Juillet 2023		LOT 2	
ARTICLE	DESIGNATION		UNITE	QUANTITE	P.U.	MONTANT H.T
11.5.2	11.5 - Raccordements Raccordement sur le poteau existant y compris toutes sujétions pour une parfaite réalisation.		U	5	150.00	750.00
11.5.3	Raccordement sur une chambre existante y compris toutes sujétions pour une parfaite réalisation.		U	1	380.00	380.00
						14 545.00
						2 909.00
						17 454.00

Maître d'Ouvrage :
Commune de SAINT-JEAN-DE-FOS
 Place de la MAIRIE
 34150 SAINT-JEAN-DE-FOS



TRAVAUX D'AMENAGEMENT V.R.D.
PUP
Commune de ST JEAN DE FOS

CERTIFICAT DE PAIEMENT N°

4-DGD Facture N°923373/14 D

Date certificat :

14/11/2023

Date facture :

23/10/2023

Entreprise :

SLA



Lot n° : **2**

Adresse :

**591, Avenue de la République
 34700 LODEVE**

Type de Garantie Initiale :

Caution bancaire	non
Garantie à 1ère demande	oui
Retenue de garantie	non

Montant du Marché Initial
Montant des Avenants
Montant du Marché Total

Facturés Marché HT
 Facturés Avenants
TOTAL HT

Montant du présent décompte HT

Montant TVA à 20,00%

Montant du présent décompte TTC

Retenue de garantie (5%)

(dont TVA à 20,00% =

0,00

Situation nette à payer TTC

MARCHÉ & AVENANTS

Montant HT	Montant TTC	Garantie TTC
48 400,00	58 080,00	0,00
0,00	0,00	0,00
48 400,00	58 080,00	0,00

CUMUL SITUATIONS	CUMUL ANTERIEUR	SITUATION DU MOIS
48 400,00	46 825,00	1 575,00
0,00	0,00	0,00
48 400,00	46 825,00	1 575,00

MONTANT A REGLER AU TITRE DE LA SITUATION

1 575,00
315,00
1 890,00
0,00
1 890,00

REPARTITION DES PAIEMENTS

Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
1 575,00	315,00	1 890,00
1 575,00	315,00	1 890,00

Titulaire :

SLA

Païement direct :

TOTAL



Geometris Ingénierie
 bureau d'études techniques

Vu, le Maître d'Oeuvre

Vu, l'Ordonnateur

Bon à payer

A Clermont L'Hérault

le 14/11/2023

A
 le



Récapitulatif	SITUATIONS (TTC)	dont RG (TTC)
Certificat n°1	38 739,60	0,00
Certificat n°2	11 941,20	0,00
Certificat n°3	5 509,20	0,00
Certificat n°4	1 890,00	0,00
Cumul	58 080,00	0,00



591, Avenue de la République
34700 LODEVE

Tél : 04.67.44.02.13

Fax : 04.67.44.11.59

E-mail : agence-lodeve@slareseaux.com

Site internet : www.slareseaux.com



MAIRIE
Place de la Mairie
34150
ST JEAN DE FOS

FACTURE	
Date	23/10/2023
Rédacteur	S. AZORIN

EXEMPLAIRE CLIENT

EXEMPLAIRE CLIENT

Numéro		923373/14 D		Dossier : ST JEAN DE FOS - PUP PHASE 1	
Code	Désignation	Unit.	Qté	P.U	Montant
	MONTANT SITUATION N°4 DGD	U	1	1 575.00	1 575.00
Sté LANGUEDOCIENNE D'AMENAGEMENTS 591, Avenue de la République 34700 LODEVE Responsable Bureau d'Etudes Stéphane AZORIN				Montant H.T.	1 575.00 €
				T.V.A. 20%	315.00 €
				Montant Total T.T.C.	1 890.00 €

En votre aimable règlement :

Echéance : 33/11/2020

Par virement

En votre aimable règlement :

Échéance : 22/11/2023

Par virement

Sur notre compte bancaire N° :

BTP Banque N° 30258 10000 08000452993 59 - IBAN FR76 3025 8100 0008 0004 5299 359 - BIC BATIFRP1XXX

ADRESSE UNIQUE POUR L'ENVOI DE VOS PAIEMENTS : SLA - 591 Avenue de la République - 34700 LODEVE

Clause attributive de juridiction : pour tous litiges, il est fait attribution de compétence exclusive au tribunal de commerce de Montpellier, même en cas d'appel en garantie et de pluralité des défendeurs.

Nous conservons l'entière propriété des biens faisant l'objet du contrat jusqu'à paiement complet du prix facturé.

A compter de la livraison, l'acheteur assume la responsabilité des dommages que ces biens pourraient subir ou provoquer pour quelque cause que ce soit.

Pour les professionnels (art L441-3 du Code de Commerce), l'indemnité forfaitaire de recouvrement due en cas de retard de paiement est de 40 euros ; ce montant sera révisé si les frais engagés sont supérieurs.

Taux de pénalités exigibles en cas de retard de paiement : taux de refinancement principal appliqué par la BCE majoré de 10.

TRAVAUX PUBLICS ELECTRIQUES ET TELECOMMUNICATIONS

Siège Social : 591, Avenue de la République - 34700 LODEVE

SAS au capital de 416 000 € - RCS MONTPELLIER - SIRET 398 109 025 00013 - APE 4222Z - TVA INTRA-COMMUNAUTAIRE FR37398109025

250-2016	SITUATION N°4 - DGD	ENTREPRISE		SLA	
	PUP PHASE 1 RD 4 et RD 141 - SAINT JEAN DE FOS	Octobre 2023		LOT 2	
ARTICLE	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	P.U.	MONTANT H.T
	RECAPITULATIF LOT				4 900.00
	1 - INSTALLATION DE CHANTIER				19 116.00
	3 - TERRASSEMENTS				9 839.00
	10 - ECLAIRAGE PUBLIC				14 545.00
	11 - RESEAU TELECOM				
	Sté LANGUEDOCIENNE D'AMENAGEMENTS 591, Avenue de la République 34700 LODEVE Responsable Bureau d'Etudes Stéphane AZORIN			TOTAL H.T. A déduire - Situation de travaux N°1 A déduire - Situation de travaux N°2 A déduire - Situation de travaux N°3 TOTAL H.T. T.V.A.(20,00%) TOTAL T.T.C.	48 400.00 (32 283.00) (9 951.00) (4 591.00) 1 575.00 315.00 1 890.00

250-2016	SITUATION N°4 - DGD		ENTREPRISE		SLA	
	PUP PHASE 1 RD 4 et RD 141 - SAINT JEAN DE FOS		Octobre 2023		LOT 2	
ARTICLE	DESIGNATION		UNITE	QUANTITE	P.U.	MONTANT H.T
	1 - INSTALLATION DE CHANTIER					
1.2	Installation de chantier qui sont nécessaires à l'entrepreneur pour l'exécution de son marché suivant l'article 31 du CCAG notamment : - la fourniture et mise en place des dispositifs de signalisation temporaire tels qu'ils sont définis à l'article 31.6 du CCAG avec le remplacement s'il y a lieu. Y compris la fourniture et mise en place de baraques de chantier et sanitaires, le repliement en fin de travaux, la remise en état des lieux et toutes sujétions.		F	1	1 800.00	100% 1 800.00
1.9	Etablissement et fourniture des plans d'exécution et d'implantation utiles durant toute la phase chantier (exemplaires papiers et fichiers dwg), y compris profils en long et en travers, profil type du positionnement des réseaux, etc...		F	1	1 500.00	100% 1 500.00
1.12	Fourniture pour le dossier des ouvrages exécutés (DOE Réseaux secs) en 5 exemplaires papier + 1 CD-Rom et les exemplaires nécessaires au CSPS: - les plans de récolement des ouvrages exécutés (y compris GS des réseaux) géoréférencés (classe A) selon normes en vigueur, en respectant les signes conventionnels et les normes des concessionnaires; - les documentations des matériaux et appareils mis en oeuvre ainsi que la notice de maintenance et d'entretien des équipements et réseaux; - les PV de réception et d'essais.		F	1	1 600.00	100% 1 600.00
						4 900.00
						980.00
						5 880.00

250-2016	SITUATION N°4 - DGD	ENTREPRISE		SLA		
		Octobre 2023		LOT 2		
	PUP PHASE 1 RD 4 et RD 141 - SAINT JEAN DE FOS	UNITE	QUANTITE	P.U.		MONTANT H.T
ARTICLE	DESIGNATION					
	3 - TERRASSEMENTS					
	3.7 - Réseaux					
	3.7.1 - Réseaux secs					
	3.7.1.1 - Remblais en GNT 0/31.5					
3.7.1.1.1	Réalisation de tranchées en terrain de toute nature pour un réseau . Il comprend : l'ouverture de la tranchée, l'évacuation des déblais en décharge autorisée, la fourniture et mise en place de grain de sable (lit de pose et enrobage), la fourniture et pose de grillages avertisseurs et le remblai en GNT 0/31.5 compacté de la tranchée. Y compris toutes sujétions pour une parfaite réalisation.	ML	28	47.00	100%	1 316.00
3.7.1.1.2	Réalisation de tranchées en terrain de toute nature pour un réseau . Il comprend : la démolition du revêtement existant , l'ouverture de la tranchée, l'évacuation des déblais en décharge autorisée, la fourniture et mise en place de grain de sable (lit de pose et enrobage), la fourniture et pose de grillages avertisseurs, le remblai en GNT 0/31.5 compacté de la tranchée et la réfection du revêtement à l'identique . Y compris toutes sujétions pour une parfaite réalisation.	ML	80	83.00	100%	6 640.00
3.7.1.1.3	Réalisation de tranchées en terrain de toute nature pour deux réseaux . Il comprend : l'ouverture de la tranchée, l'évacuation des déblais en décharge autorisée, la fourniture et mise en place de sable (lit de pose et enrobage), la fourniture et pose de grillages avertisseurs et le remblai en GNT 0/31.5 compacté de la tranchée. Y compris toutes sujétions pour une parfaite réalisation.	ML	180	62.00	100%	11 160.00
						19 116.00
						3 823.20
						22 939.20

250-2016	SITUATION N°4 - DGD		ENTREPRISE		SLA	
	PUP PHASE 1 RD 4 et RD 141 - SAINT JEAN DE FOS		Octobre 2023		LOT 2	
ARTICLE	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	P.U.		MONTANT H.T
	10 - ECLAIRAGE PUBLIC					
	10.1 - Câbles-Fourreaux-Grillage avertisseur					
10.1.2	Fourniture et pose de câble d'éclairage U1000 R02V 4x16mm². Y compris toutes sujétions de coupes, raccordement, remontées dans les candélabres, mise à la terre et protection des câbles.	ML	215	10.00	100%	2 150.00
10.1.10	Fourniture et pose de gaine TPC Ø63 pour U1000 enterré. Y compris toutes sujétions de réalisation.	ML	215	4.00	100%	860.00
10.1.11	Pose de câble de terre 25mm² cuivre. Y compris toutes sujétions de coupes, raccordement, mise à la terre et protection des câbles.	ML	215	5.00	100%	1 075.00
	10.2 - Emergences-Protections					
	10.2.1 - Candélabres					
10.2.1.1	Déplacement de candélabre existant sur la RD 141 , comprenant : - la dépose soignée du candélabre existant avec démolition du socle béton, évacuation des gravats et remblaiement du trou laissé; - la fourniture et pose du massif en béton de dimensions appropriées et arasé de sorte que la platine puisse recevoir le revêtement; - la repose du candélabre. Y compris toutes sujétions de réalisation.	U	5	600.00	100%	3 000.00
10.2.1.2	Fourniture et pose de mât, hauteur : 6.00m sur la RD 4 . Il comprend : - le mât en acier thermolaqué avec coffret classe II et semelle en caoutchouc type PEBLIC avec bouchons de graisses pour entraxe; - la fourniture et pose du massif en béton de dimensions appropriées et arasé de sorte que la platine puisse recevoir le revêtement. RAL de l'ensemble: 7016. Y compris toutes sujétions de réalisation.	U	1	550.00	100%	550.00
10.2.1.3	Déplacement de la crosse et du luminaire existant sur la RD 4 , comprenant : - la dépose soignée de la crosse et du luminaire existant; - la repose de la crosse et du luminaire sur le nouveau mât créé. Y compris toutes sujétions de réalisation.	U	1	420.00	100%	420.00
	10.4 - Réception-Contrôles					
10.4.1	Réception par un Organisme de Contrôle (APAVE/CONSUEL).	F	1	500.00	100%	500.00
	10.5 - Raccordement					
10.5.1	Rabattement du câble existant dans le candélabre déplacé sur la RD 141 . Y compris toutes sujétions de coupes, raccordement, mise à la terre et protection des câbles.	U	2	550.00	100%	1 100.00
10.5.2	Raccordement sur réseau existant sur la RD 4 . Y compris toutes sujétions de coupes, raccordement, mise à la terre et protection des câbles.	U	1	184.00	100%	184.00
						9 839.00
						1 967.80
						11 806.80

250-2016	SITUATION N°4 - DGD	ENTREPRISE		SLA		
	PUP PHASE 1 RD 4 et RD 141 - SAINT JEAN DE FOS	Octobre 2023		LOT 2		
ARTICLE	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	P.U.		MONTANT H.T
	11 - RESEAU TELECOM					
	11.0 - Travaux Préparatoires					
11.0.1	Dépose soignée d'un ensemble de poteaux télécom y compris les démarches auprès de la (ou des) société(s) concessionnaire(s), le déplacement des câbles avec mise en place de supports provisoires si nécessaire , la démolition ainsi que la réfection du massif de fondation, le terrassement nécessaire, l'évacuation des gravats en décharge autorisée et toutes sujétions pour une parfaite réalisation.	F	1	3 900.00	100%	3 900.00
	11.1 - Fourreaux-Grillage avertisseur					
11.1.2	Fourniture et pose de fourreaux 5 PVC Ø42/45. Y compris fourniture et pose des bouchons aux extrémités ainsi que toutes sujétions de coupes et raccordement.	ML	190	15.00	100%	2 850.00
11.1.5	Fourniture et pose de fourreaux 3 PVC Ø42/45. Y compris la fourniture et pose des bouchons aux extrémités ainsi que toutes sujétions pour une parfaite réalisation.	ML	90	9.00	100%	810.00
11.1.6	Fourniture et pose de fourreaux 2 PVC Ø42/45. Y compris la fourniture et pose des bouchons aux extrémités ainsi que toutes sujétions pour une parfaite réalisation.	ML	10	6.00	100%	60.00
11.1.7	Réalisation de l'aiguillage des fourreaux 5 PVC Ø42/45 pour permettre le tirage des câbles.	ML	190	1.50	100%	285.00
11.1.7	Réalisation de l'aiguillage des fourreaux 3 PVC Ø42/45 pour permettre le tirage des câbles.	ML	90	1.50	100%	135.00
11.1.8	Réalisation de l'aiguillage des fourreaux 2 PVC Ø42/45 pour permettre le tirage des câbles.	ML	10	1.50	100%	15.00
	11.2 - Chambres de tirage					
11.2.5	Fourniture et pose d'une chambre de tirage en béton préfabriqué type L0T avec cadre et tampon en fonte, classe 250KN sur fourreaux existants (parcelle B3) . Y compris terrassement et évacuation des déblais en décharge autorisée pour élargissement de la tranchée, la fourniture et pose des étriers et peignes, la réalisation du béton d'enrobage conformément aux normes du concessionnaire, la mise à la cote de l'ouvrage et toutes sujétions de pose.	U	1	430.00	100%	430.00
11.2.5	Fourniture et pose d'une chambre de tirage en béton préfabriqué type L1T avec cadre et tampon en fonte, classe 250KN y compris rabatement des 2 fourreaux existants qui viennent de la chambre L0T existante (Le Clos des Cinsaults) . Y compris terrassement et évacuation des déblais en décharge autorisée pour élargissement de la tranchée, la fourniture et pose des étriers et peignes, la réalisation du béton d'enrobage conformément aux normes du concessionnaire, la mise à la cote de l'ouvrage et toutes sujétions de pose.	U	1	580.00	100%	580.00
11.2.7	Fourniture et pose d'une chambre de tirage en béton préfabriqué type L2T avec cadre et tampon en fonte, classe 250KN. Y compris terrassement et évacuation des déblais en décharge autorisée pour élargissement de la tranchée, la fourniture et pose des étriers et peignes, la réalisation du béton d'enrobage conformément aux normes du concessionnaire, la mise à la cote de l'ouvrage et toutes sujétions de pose.	U	5	670.00	100%	3 350.00
11.2.8	Fourniture et pose d'une chambre de tirage en béton préfabriqué type L2C avec cadre et tampon en fonte, classe 400KN. Y compris terrassement et évacuation des déblais en décharge autorisée pour élargissement de la tranchée, la fourniture et pose des étriers et peignes, la réalisation du béton d'enrobage conformément aux normes du concessionnaire, la mise à la cote de l'ouvrage et toutes sujétions de pose.	U	1	1000.00	100%	1 000.00

250-2016	SITUATION N°4 - DGD	ENTREPRISE		SLA		
	PUP PHASE 1 RD 4 et RD 141 - SAINT JEAN DE FOS	Octobre 2023		LOT 2		
ARTICLE	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	P.U.		MONTANT H.T
11.5.2	11.5 - Raccordements Raccordement sur le poteau existant y compris toutes sujétions pour une parfaite réalisation.	U	5	150.00	100%	750.00
11.5.3	Raccordement sur une chambre existante y compris toutes sujétions pour une parfaite réalisation.	U	1	380.00	100%	380.00
						14 545.00
						2 909.00
						17 454.00

Adresse des travaux

RNC/ALIM BT LOT LES ORJOULS

Lieu dit "Le Village" RD4 et RD114
34150 SAINT-JEAN-DE-FOS

Adresse de facturation

Monsieur le Maire Hôtel de ville

Place de la Mairie
34150 SAINT-JEAN-DE-FOS
SIRET client : 21340267000011

Nos réf. : 743DB25/049477/003001
Vos réf. :
Affaire suivie par le groupe facturation
Tél. : +33 / (0)4 90 13 92 70
Fax :
e-mail : avignon-tpr@enedis-grdf.fr
Date de réalisation : 20.07.2023
SE * EN *
DETAIL EN PAGE(S) SUIVANTE(S)

**FACTURE ORIGINALE N° : 0325 - 705796414
DU : 24.07.2023**

MONTANT TTC DE LA FACTURE € :	27.181,88
VOS REGLEMENTS € :	0,00
RESTE A PAYER € :	27.181,88

VINGT-SEPT MILLE CENT QUATRE-VINGT-UN Euro(s) QUATRE-VINGT-HUIT Cents

Sous réserve d'encaissement définitif de vos règlements

Merci d'adresser votre règlement exclusivement en euros avant le 22.09.2023, à l'ordre de Enedis, en nous retournant le coupon-paiement TIP SEPA ci-dessous signé et accompagné, si nécessaire, d'un IBAN en utilisant l'enveloppe ci-jointe ou par chèque à envoyer avec le coupon-paiement TIP SEPA ci-dessous en utilisant l'enveloppe jointe ou encore par virement sur le compte numéro 2004100001 5757552P020 03 - LA BANQUE POSTALE - IBAN FR9020041000015757552P02003, en reportant la référence 0325-705796414 dans le libellé de votre virement.

Le règlement de cette facture est une condition obligatoire pour réaliser la mise en service de vos installations.

En cas de retard de paiement, les sommes dues sont majorées de plein droit de pénalités, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure. Ces pénalités sont calculées, sauf dispositions contractuelles contraires, sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage ; cette base ne peut être inférieure à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour où le paiement est exigible. Ces pénalités sont calculées à partir du premier jour suivant la date d'échéance du paiement jusqu'à la date de paiement effectif de la facture.

En application de l'article D. 441-5 du code de commerce et seulement pour les professionnels soumis à l'article L. 441-6 du code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'échéance entraîne de plein droit l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement de 40 €.

TVA acquittée sur les débits.

N° TVA intra-communautaire Enedis : FR66444608442

Préavis de règlement sans frais pour le bénéficiaire.

Aucun rabais, remise, ristourne et escompte ne seront accordés en cas de paiement à une date antérieure.

Enedis

Page : 1/2

IBAN : JOINDRE UN RIB
ICS : FR 31 ZZZ 533243
RUM : TIP313251011020302907057964142507

Hôtel de ville
Place de la Mairie
34150 SAINT-JEAN-DE-FOS

Montant : 27.181,88 €
11870196

Date et lieu

Signature

TIPSEPA

OJTS
N° devis 743DB25/04
9477/003001

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Enedis à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Enedis. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué

Enedis
TSA 30203
41974 BLOIS CEDEX

325100000006

550031250748 91325101102030290705796414976105 2718188

VOTRE FACTURE ORIGINALE N° : 0325 – 705796414 DU 24.07.2023 EN DETAIL

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT avant réfaction	Montant HT avant réfaction	Taux TVA
37752.61	1	PRE	22.651,57	22.651,57	20,0 %

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Soumis à une TVA au taux de 20,00 % :	22.651,57	4.530,31	27.181,88
Montant HT € :	22.651,57		
Montant TVA € :		4.530,31	
Montant TTC € :			27.181,88

Vos règlements € : 0,00

RESTE A PAYER € : 27.181,88

Adresse des travaux

DO BT MAIRIE DE SAINT JEAN DE FOS

ROUTE DE LAGAMAS
34150 SAINT-JEAN-DE-FOS

Adresse de facturation

MAIRIE DE SAINT JEAN DE FOS

A L ATTENTION DE M PASCAL DELIEUZE
HOTEL DE VILLE
34150 SAINT JEAN DE FOS
SIRET client : 21340267000011

Nos réf. : 743AB25/127896/001001

Vos réf. :

Affaire suivie par le groupe facturation

Tél. : +33 / (0)4 90 13 92 70

Fax :

e-mail : avignon-tpr@enedis-grdf.fr

Date de réalisation : 20.09.2023

SE * EN *

DETAIL EN PAGE(S) SUIVANTE(S)

MONTANT TTC DE LA FACTURE € :

4.818,47

VOS REGLEMENTS € :

0,00

RESTE A PAYER € :

4.818,47

QUATRE MILLE HUIT CENT DIX-HUIT Euro(s) QUARANTE-SEPT Cents

Sous réserve d'encaissement définitif de vos règlements

Merci d'adresser votre règlement exclusivement en euros avant le 24.11.2023, à l'ordre de Enedis, en nous retournant le coupon-paiement TIP SEPA ci-dessous signé et accompagné, si nécessaire, d'un IBAN en utilisant l'enveloppe ci-jointe ou par chèque à envoyer avec le coupon-paiement TIP SEPA ci-dessous en utilisant l'enveloppe jointe ou encore par virement sur le compte numéro 2004100001 5757552P020 03 - LA BANQUE POSTALE - IBAN FR9020041000015757552P02003, en reportant la référence 0325-705803608 dans le libellé de votre virement.
Le règlement de cette facture est une condition obligatoire pour réaliser la mise en service de vos installations.

En cas de retard de paiement, les sommes dues sont majorées de plein droit de pénalités, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure. Ces pénalités sont calculées, sauf dispositions contractuelles contraires, sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage ; cette base ne peut être inférieure à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour où le paiement est exigible. Ces pénalités sont calculées à partir du premier jour suivant la date d'échéance du paiement jusqu'à la date de paiement effectif de la facture.

En application de l'article D. 441-5 du code de commerce et seulement pour les professionnels soumis à l'article L. 441-6 du code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'échéance entraîne de plein droit l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement de 40 €.

TVA acquittée sur les débits.

N° TVA intra-communautaire Enedis : FR66444608442

Préavis de règlement sans frais pour le bénéficiaire.

Aucun rabais, remise, ristourne et escompte ne seront accordés en cas de paiement à une date antérieure.

Enedis

382 rue Raimon de Trencavel 34926 Montpellier Cedex 9 - Tél : 0 810 05 37 14 - Fax : 04 67 59 79 90
Enedis - SA à direction et conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros RCS de Nanterre 444 608 442

Page : 1/2

IBAN : JOINDRE UN RIB

ICS : FR 31 ZZZ 533243

RUM : TIP313251011020302907058036082609

MAIRIE DE SAINT JEAN DE FOS
A L ATTENTION DE M PASCAL DELIEUZE
HOTEL DE VILLE
34150 SAINT JEAN DE FOS

Montant : 4.818,47 €

12117981

Date et lieu

Signature

TIPSEPA

OJTS
N° devis 743AB25/12
7896/001001

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Enedis à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Enedis. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué**

Enedis
TSA 30203
41974 BLOIS CEDEX

325100000006

550031260953 42325101102030290705803608963105 481847

VOTRE FACTURE ORIGINALE N° : 0325 – 705803608 DU 25.09.2023 EN DETAIL

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT avant réfaction	Montant HT avant réfaction	Taux TVA
DO BT - MAIRIE DE SAINT JEAN DE FOS	1	PRE	4.015,39	4.015,39	20,0 %

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Soumis à une TVA au taux de 20,00 % :	4.015,39	803,08	4.818,47
Montant HT € :	4.015,39		
Montant TVA € :		803,08	
Montant TTC € :			4.818,47

Vos règlements € : 0,00

RESTE A PAYER € : 4.818,47



numéro de facture : 2232220034188

date : 23/08/2023

page : 1/2

facture

Exp : Orange UI Languedoc 61 rue Raimon de
Trencavel CS 10555 34078 Montpellier Cedex 3Renseignement sur facture
Lun-Ven 8h-18h (appel non surtaxé)
Tél. : 09 69 39 00 20Numéro de compte
1SDTV2201144MAIRIE DE SAINT JEAN DE FOS
PL DE LA MAIRIE
34150 ST JEAN DE FOS

objet :

Travaux réseau Orange suivant dossier
K2DTVUR/05/202200151 (1508252)
RTE DE MONTPEYROUX 34150 ST
JEAN DE FOSVous pouvez payer votre facture par
Carte Bancaire sur le site
reperes-travaux.orange.fr/paiement

message important :

Pour les factures non prélevées, nous
vous rappelons qu'il est indispensable
de joindre à votre règlement les numéros
de factures correspondant au détail de
l'affectation des sommes payées

Somme à payer avant le 07/10/2023 (Montant EUR TTC) 7 037,28

Période concernée : 23082023

Désignation	Prix Unitaire HT	Qté	Code TVA	Montant EUR HT
Pose câbles souterrain	873.48	1	23	873,48
Dépose câbles aérien	257.52	1	23	257,52
Dépose appui bois simple	35.12	4	23	140,48
Matériels	1044.00	1	23	1 044,00
Pose et dépose câble fibre ROCA 36FO	2784.00	1	23	2 784,00
Etude	764.92	1	23	764,92

Total facture (EUR HT) 5 864,40

T.V.A. acquittée sur les débits	Code 23	Taux 20%	Montant TVA 1 172,88	Montant EUR HT 5 864,40	1 172,88
---------------------------------	---------	----------	----------------------	-------------------------	----------

Somme à payer (EUR TTC) 7 037,28

Orange, SA au capital de 10 640 226 396 euros, 111 quai du Prés. Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux - 380 129 866 RCS Nanterre N° de TVA I.C. : FR 89 380 129 866

Coupon détachable à joindre à votre règlement

Pour tout paiement par virement, veuillez noter la référence de la facture dans le libellé du virement

Orange

ORANGE
TSA 40049
41976 Blois Cedex 9
FRANCENom de la banque : BSD AG GDES ENTREP LILLE
Code BIC : CMCIFRPPXXX
Code IBAN : FR76 3002 7172 1800 0571 6150 333Conditions de règlement
45 jours date de factureN° Compte : 1SDTV2201144 MAIRIE DE SAINT JEAN DE
FOS
N° Facture : 2232220034188
Echéance : 07/10/2023
Net à payer EUR : 7 037,28

Ne rien inscrire sous ce trait - Ne pas plier

003416000088 432232220034188000075800 703728

Comment régler votre facture

Pour payer par carte bancaire, rendez-vous sur l'adresse web indiquée au recto de votre facture. Entièrement gratuit simple et sans aucune formalité d'envoi.

S'il s'agit d'une facture prélevée, conformément à votre demande, le montant de votre facture sera automatiquement prélevé sur votre compte, dont les coordonnées sont indiquées sur votre avis de prélèvement. En cas de changement de coordonnées bancaires, il convient d'informer très rapidement votre agence et de lui envoyer une nouvelle autorisation de prélèvement avec un RIB (adresse au recto).

Si vous souhaitez régler par virement, celui-ci doit être effectué, en précisant votre numéro de compte et numéro(s) de facture, sur le compte d'Orange dont le code IBAN est : FR76 3002 7172 1800 0571 6150 333.

En cas de désaccord sur votre facture, n'hésitez pas à contacter votre interlocuteur facturation. Vous devez néanmoins payer, dans les délais, le montant non contesté de votre facture.

Aucun escompte ne sera pratiqué en cas de paiement anticipé.

Sauf convention expresse contraire, le non paiement dans les délais entraîne une majoration égale à 3 fois le taux d'intérêt légal, appliquée par quinzaine indivisible sur le montant toutes taxes comprises des sommes dues. Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement est perçue conformément à l'article D441-5 du Code du commerce